



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM2026-20

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 17/04/2026
Notifiée aux élus le : 17/04/2026
Date de l'affichage : 17/04/2026

**OBJET : DF - CINEMA - SUBVENTION DU
BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET
ANNEXE 2026**

SÉANCE JEUDI 30 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE AVRIL à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 mars (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

PRÉSENT-E-S : Cédric BONATO - Maryline POUGENC - Luc VERNHES - Carine VANDERBISTE - André MORRA - Florence COMBE - Joachim RAMS - Incarnation CHALLEGARD - Jean-Alain CASACCI - Serge PINQUIER - Mariana GARCIA - Nathalie CAVAILLÉ - Patricia BANCION - Cristel MARCHAND - Lorenzo SANCHIS - Catherine BIDET - Yannick BUSSAC - Yann ALBERT - Amélie MARTORELL - Marine ANJO - Christian LAPISARDI - Régis VIANET - André VIGNE - Patricia VAN DER LINDE - Pascale MOURRUT - Noémie ALBECQ-MEGIAS.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Cédric BREYSSE procuration à André MORRA, Jean-Philippe CHARPIN procuration à Yannick BUSSAC, Nicole SABATIER procuration à Noémie ALBECQ-MEGIAS.

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence COMBE

Rapporteur : Joachim RAMS, Adjoint au Maire délégué

- Vu les articles L 2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote des budgets ;
- Vu les arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2026 de la commune et le budget annexe Cinéma 2026 ;
- Considérant que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe Cinéma sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation dudit budget pour 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention de fonctionnement allouée au budget annexe Cinéma, pour l'exercice 2026 à hauteur de :
251 362,00 €

Les crédits pour le versement de cette subvention font l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2026 de la commune en dépenses de fonctionnement compte 65821 et en recettes de fonctionnement compte 74741 sur le budget annexe Cinéma, budgets votés lors de ce conseil municipal en date du 30 avril 2026.

- **De dire** que les modalités de versement de cette subvention seront les suivantes :

Versement du Budget principal de la Commune vers le budget annexe Cinéma

- Premier versement, courant juin 2026 : 83 787,00 €
- Deuxième versement, début septembre 2026 : 83 787,00 €
- Troisième versement, début décembre 2026 : 83 787,00 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement pour l'exercice 2026 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **251 362,00 €** du budget principal de la commune vers le Budget Annexe du Cinéma, selon les modalités exposées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire et par délégation
Mme POUGENE 1^{ere} Adjointe



Résultats du vote :

Délibération 2026-20	DF - CINEMA - SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE 2026	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication